

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 février 2023 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

**17. Cession d'une maison d'habitation et de deux dépendances sur une partie de la parcelle cadastrée AN 551 et cession d'un terrain nu sur une partie de la parcelle restante**

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il est proposé de vendre les deux biens suivants :

- Bien n°1 composé ainsi :
  - o Une maison d'habitation en pierre composée :
    - Rez-de-chaussée : cuisine, séjour/salon avec cheminée, WC, cellier, verrière,
    - 1<sup>er</sup> étage : 3 chambres, bureau, salle de bain, dressing, WC,
    - Grenier aménageable.
  - o Un terrain d'une surface de 3 620 m<sup>2</sup> environ comprenant également 2 dépendances en très mauvais état (ancienne boulangerie en pierre, hangar) vouées à la démolition.

La commune a reçu une offre en date du 16 janvier 2023 d'un montant de 110 500 €.

L'acquéreur a été informé que le terrain n'était pas raccordé au tout à l'égout.

- Bien n°2 composé ainsi :
  - o Un terrain nu de 550 m<sup>2</sup> environ sur une partie de la parcelle AN 551 restante.

La commune a fixé le prix de ce terrain à 19 250,00 €, 35 €/m<sup>2</sup>.



Le bien AN 551 a été acquis en même temps que les parcelles AN 81, AN 84, AN 85 et AN 86, soit une surface totale de 14 556 m<sup>2</sup>. Un projet de lotissement communal est actuellement à l'étude sur l'ensemble formé par ces autres parcelles.

La proposition d'achat adressée à la commune pour le bien n°1, outre les 3 bâtiments énumérés ci-dessus, ne porte que sur 3 620 m<sup>2</sup> environ des 4 878 m<sup>2</sup> que compte la parcelle AN 551, soit 1 258 m<sup>2</sup> restant propriété de la commune,

550 m<sup>2</sup> de ces 1 258 m<sup>2</sup> formant ainsi le bien n°2 ont été proposés à un acquéreur pour la somme de 19 250 €. Ce dernier a accepté le prix de vente indiqué.

La vente du reliquat (708 m<sup>2</sup>) réincorporé dans le périmètre du futur lotissement communal du Petit Versailles permettra d'atteindre au global le montant estimé par les Domaines, soit 150 000 €,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2111-1 et 2141-1 ;

Vu la délibération du 23 mai 2022 autorisant la mise en vente de la maison d'habitation située au 9 rue de la Redettière et implantée sur la parcelle AN 551,

Vu l'avis des Domaines en date du 29 mars 2022 estimant le bien dans sa totalité – soit, les trois bâtiments susvisés, ainsi que le terrain d'une contenance de 4 890 m<sup>2</sup> à 150 000 €,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce » du 5 janvier 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 janvier 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'autoriser la cession du bien n°1 composé de la maison d'habitation, des deux dépendances et d'une partie de la parcelle cadastrée AN 551 (3 620 m<sup>2</sup> environ) pour un montant de 110 500 € HT, les frais d'honoraires à la charge de la commune étant de 8 000,00 €,
- D'autoriser la cession du bien n°2 correspondant à un terrain nu de 550 m<sup>2</sup> environ sur une partie de la parcelle AN 551 restante, pour un montant de 19 250 €,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien ces deux cessions,

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	6
Vote Pour	43	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum [24] : Atteint

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 3

Le 06 Février 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Janvier 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 31 Janvier 2023.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Yoann LEFEBVRE
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023  
Affichage : 14/02/2023

Délibération n°2023/02/06/17 du 6 février 2023 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Melggye		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Éric DUMONT
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 14/02/2023

Délibération n°2023/02/06/17 du 6 février 2023 à 20h30

Page 5 sur 5

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230214-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 14/02/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.